



Convention USH-FNARS Plan d'action 2008

Le présent plan d'action 2008 a vocation à garantir la déclinaison opérationnelle des quatre axes prévus dans le cadre de la convention de partenariat Fnars-USH. Chaque action s'inscrit donc dans la mise en œuvre d'un des quatre axes de la convention. La Fnars et l'USH s'engagent à ce que l'évaluation de chacune des actions présentées ci-dessous soit opérée à la fin de l'année 2008.

Le plan d'action 2008 a pour objectif principal de renforcer et d'adapter les pratiques partenariales entre associations Fnars et organismes d'Hlm dans la perspective de la mise en œuvre de la loi DALO. Quatre axes de travail seront privilégiés :

1. La valorisation et la diffusion des enseignements de pratiques partenariales entre associations et bailleurs sociaux
2. L'élaboration de recommandations opérationnelles aux bailleurs et associations d'insertion pour favoriser la sortie des structures d'hébergement et l'accès au parc social
3. Favoriser la mise en place de dispositifs opérationnels entre bailleurs sociaux et associations pour la sortie des structures d'hébergement vers le logement social dans certaines régions cibles
4. Elaborer des actions de formation à destination des deux réseaux Fnars et USH

000000

1/ La valorisation et diffusion des enseignements de pratiques partenariales entre associations d'insertion et bailleurs sociaux identifiées dans certaines régions

La Fnars, avec l'appui de l'USH, a réalisé différentes fiches d'expériences qui analysent et présentent des démarches locales innovantes de partenariat entre bailleurs et associations pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées. Elles sont issues d'une enquête menée par la Fnars depuis fin juin 2007. Ces fiches font directement référence aux trois premiers axes de la convention :

- observation des besoins à l'entrée et à la sortie d'hébergement (axe 1 de la convention)
- améliorer du passage de l'hébergement au logement (axe 2 de la convention)
- renforcement d'une conception partagée de l'accompagnement social lié au logement (axe 3 de la convention)

La Fnars et l'USH s'engagent à :

- identifier les principaux enseignements de ces démarches sur les trois volets : observation des besoins, ASLL et fluidité entre hébergement et logement,
- diffuser ces fiches d'expérience et les enseignements qui en découlent auprès des deux réseaux
- contribuer à l'appropriation par les régions des enseignements tirés de ces fiches par la participation à des réunions régionales rassemblant bailleurs et associations

Calendrier :

- fin premier trimestre 2008 : diffusion dans les deux réseaux

Indicateurs de résultat :

- publication commune Fnars-USH regroupant les fiches d'expérience
- diffusion des fiches et des recommandations dans les deux réseaux
- mise en ligne sur l'espace « Pratiques-outils-méthodes » de l'USH et sur l'intranet et internet de la Fnars
- article dans Actualité Habitat et dans la Gazette de la Fnars

2/ L'élaboration de recommandations opérationnelles aux bailleurs et associations d'insertion pour favoriser la sortie des structures d'hébergement et l'accès au parc social

Les objectifs :

L'objectif de cette deuxième action est de développer des méthodes et outils opérationnels favorisant le diagnostic partagé entre bailleurs et associations d'insertion sur la situation par rapport au logement des sortants d'hébergement et guidant les bailleurs et les associations dans leurs actions partenariales autour de l'accès au logement des personnes hébergées, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la loi DALO.

La méthode :

Ces méthodes et outils seront bâtis à partir d'une identification des freins et des éléments qui facilitent, dans la relation bailleurs-associations, le traitement des demandes de logement des personnes hébergées. Les problématiques liées à l'accompagnement social lié au logement et à l'appréciation des « prêts à sortir » pourront être traitées dans le cadre de cette action.

L'élaboration de ces outils s'appuiera sur les enseignements tirés de certaines démarches de travail mises en œuvre entre bailleurs et associations ainsi que sur des réflexions opérationnelles en cours dans certaines régions.

Un groupe de travail national composé notamment d'acteurs régionaux (travailleurs sociaux et/ou gestionnaires de structures d'hébergement, bailleurs sociaux, représentants des associations régionales Fnars et USH) et de représentants nationaux Fnars et USH pilotera l'ensemble de l'action.

La Fnars et l'USH conviennent par ailleurs de recourir à un prestataire externe pour le développement des outils (sous réserve du budget).

Le résultat :

Une fois ces outils élaborés, ils seront expérimentés dans les régions ayant participé à la démarche puis des journées de présentation et d'animation seront organisées à l'intention d'autres régions.

Sans pour autant avoir de caractère contraignant et tout en conservant une capacité à s'adapter à la diversité locale, la vocation de ces outils consiste en leur appropriation et leur mise en œuvre concrète par les acteurs de terrain. Les deux réseaux s'engagent à y contribuer.

Cette deuxième action s'inscrit notamment dans l'axe 2 de la convention portant sur la fluidité à la sortie de l'hébergement et l'axe 3 portant sur l'accompagnement social lié au logement.

Calendrier :

- avril : élaboration du cahier des charges pour le prestataire et choix du prestataire
- mai-octobre :
 - o 3 à 4 réunions du groupe national alimentées par le travail du prestataire et les travaux régionaux
 - o rencontres du prestataire avec certains opérateurs régionaux (organismes HLM et associations)
 - o réalisation des outils
 - o expérimentation des outils dans les régions participant à la démarche
- novembre-décembre : production et finalisation des outils
- 2009 : diffusion, présentation et animation des outils et méthodes dans les deux réseaux et auprès des différents partenaires

Indicateurs de résultat :

- publication et réalisation des outils pratiques
- mise en place d'un dispositif de présentation en région
- utilisation et expérimentation des outils par les acteurs de terrain

Remarque :

Cette mesure 2 s'articulera avec la mesure 3 du plan d'action 2008, prévoyant l'activation ou le renforcement de dispositifs opérationnels entre bailleurs sociaux et associations pour la sortie des structures d'hébergement vers le logement social dans certaines régions cibles.

3/ Favoriser la mise en place de dispositifs opérationnels performants entre bailleurs sociaux et associations pour la sortie des structures d'hébergement vers le logement social dans certaines régions cibles

L'objectif de cet axe, qui s'intègre dans l'axe 2 de la convention (fluidité à la sortie de l'hébergement), est de mettre en place des dispositifs opérationnels coordonnés de sortie de structures d'hébergement dans certaines régions. La mise en place d'un tel dispositif aura vocation à avoir un impact direct et concret sur l'accès au logement des personnes hébergées et devra s'articuler, le cas échéant, avec certains dispositifs/démarches similaires en cours dans certaines régions.

L'USH et la FNARS feront une démarche commune auprès du Cabinet de Madame Boutin, de la DGUHC et de la Caisse des Dépôts et Consignation pour présenter ce dispositif et solliciter une aide financière pour l'animation de ce dispositif dans certaines régions cibles. Cette aide financière pourrait permettre le recrutement de chargés d'animation de ce dispositif dans les régions concernées.

D'un tel dispositif, émergeront des informations d'ordre quantitatif et qualitatif sur les besoins en logement ou en habitat adapté des personnes hébergées. Ce dispositif s'inscrit donc dans l'axe 1 de la convention sur la connaissance des besoins, dans l'axe 2 sur le passage de l'hébergement au parc locatif social et l'axe 4 sur la production de solutions d'hébergement et d'habitat adapté.

Remarque :

Les outils développés dans la mesure 2 pourront être utilisés dans le cadre du dispositif mentionné ci-dessus.

Calendrier

- avril-mai : action commune Fnars-USH auprès de la DGUHC et du cabinet de Madame Boutin

- juin-décembre: lancement du dispositif dans certaines régions cibles
- 2009 : évaluation du dispositif

Indicateurs de résultats :

- activation effective du dispositif dans certaines régions cibles
- bilan quantitatif (nombre de personnes hébergées relogées) et qualitatif (relations bailleurs-associations-partenaires) du dispositif

4/ Elaborer des actions de formation à destination des deux réseaux Fnars et USH

L'optimisation des partenariats entre bailleurs et associations passe par une meilleure connaissance réciproque des activités et pratiques de chacun.

La Fnars et l'USH s'engagent à définir un programme de formation une fois les préconisations prévues dans l'action 2 élaborées. En fonction de ces préconisations et de la capacité respective de l'USH et de la Fnars à mobiliser leur organisme de formation de rattachement, les premières formations seront organisées et proposées aux deux réseaux à la fin de l'année 2008 ou début de l'année 2009.

Calendrier :

- octobre(2008)-février (2009): élaboration d'un module de formation sur la base des préconisations développées dans le cadre de l'action 2

Indicateurs de résultat :

- engagement de la démarche d'élaboration du programme et contenu de formation
- qualité du contenu du programme de formation
- nombre de formations programmées pour 2009

Conclusion :

Dans les premiers mois de mise en œuvre de la convention, l'USH et la Fnars définiront avec précision les modalités de suivi et de contrôle qui accompagneront l'exécution de la convention cadre.

A cet égard, l'USH et la Fnars s'engagent notamment à dresser un bilan qualitatif et/ou quantitatif de l'ensemble des actions prévues dans chaque plan d'action annuel en s'appuyant sur les indicateurs mentionnés pour chaque partie. Au regard de cette évaluation, des indications et des ajustements pour la définition du plan d'action de l'année suivante seront définis.

Un tel bilan sera réalisé pour l'année 2008.

Calendrier :

Fin 2008 : élaboration d'un bilan qualitatif et quantitatif de chacune des actions du plan 2008